

































ARTICLE 1 : GENERALITES

L'association SLOWLY SIDEWAYS FRANCE organise les 26-27-28 août 2021 le 4ème ALSACE RALLYE FESTIVAL.

Il s'agit d'une démonstration historique sur routes sécurisées réservée à une sélection de voitures d'époque, sans aucune notion de temps.

La manifestation a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.

SECRETARIAT

SLOWLY SIDEWAYS France 2 rue Albert Schweitzer 67113 BLAESHEIM

E.mail: info@alsace-rallye-festival.com

RESPONSABLES DE LA MANIFESTATION

Directeur de la manifestation : Jacky JUNG
Responsable de la Sécurité : Alain GONZALES
Responsable des vérifications techniques : Daniel HAEFFELIN

1.4. DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Cette manifestation est ouverte à :

- une sélection de véhicules historiques de rallye de plus de 25 ans (voitures antérieures au 31/12/1996).
- Une sélection de voitures de rallye présentant un intérêt historique particulier.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse, mais une démonstration avec comme seul objectif la nostalgie et la notion de plaisir, sans prise de risques inutiles ni prise de temps ; le but est de rouler à sa main sur des parcours de démonstration sécurisés.

Deux personnes au maximum seront autorisées à bord.

Les parcours de démonstration seront fermés à la circulation par Arrêté Préfectoral et réservés exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux véhicules de l'organisation.

Les parcours de démonstration sur routes fermées seront reliés par des parcours de liaison sur routes ouvertes et soumises au respect du code de la route.



ARTICLE 2 : PROGRAMME

	Lieu	Date	Heure
Ouverture des inscriptions	www.alsace-rallye- festival.com	06.04.2021	00:00
Clôture des engagements à tarif minoré	www.alsace-rallye- festival.com	29.06.2021	24:00
Clôture des inscriptions	www.alsace-rallye- festival.com	30.07.2021	24 :00
Publication de la liste des participants	www.alsace-rallye- festival.com	11.08.2021	22 :00
PC du Festival	Salle de la Monnaie Molsheim	25.08.2021 26.08.2021 27.08.2021 28.08.2021	10:00 - 21:00 07:00 - 22:00 08:00 - 23:00 08:00 - 20:00
Contrôles administratifs	Salle de la Monnaie	25.08.2021	16:00 – 20:00
Distribution du road-book	Molsheim	26.08. 2021	07:00 – 10:00
Reconnaissances: - Saint-Hippolyte - Epfig, Klevener, Bernardswiller, Molsheim - Balbronn		26.08.2021 26.08.2021 27.08.2021	07:00 - 12:00 08:00 - 14:00 07:00 - 10:00
Salle de presse	Salle de la Monnaie Molsheim	26.08.2021 27.08.2021 28.08.2021	12:00 - 22:00 08:00 - 23:00 08:00 - 20:00
Vérifications techniques	Molsheim	25:08:2021 26.08.2021	17:00 – 20:30 08:00 – 14:00
Briefing obligatoire	Molsheim	26.08.2021	15:00
Ouverture du parc d'assistance	Molsheim	25.08.2021 26.08.2021 27.08.2021 28.08.2021 29.08.2021	16:00 - 22:00 07:00 - 24:00 08:00 - 23:00 08:00 - 21:00 08:00 - 11:00
Photo-souvenir collective	Molsheim	27.08.2021	11:00
Jour 1 : Saint-Hippolyte : Ouverture parking remorques et Parc concurrent « Pré-Départ »	Saint-Hippolyte	26.08.2021	16h30
Départ – Jour 1 – 1 ^{er} véhicule	Saint-Hippolyte	26.08.2021	18:00
Départ – Jour 2 – 1 ^{er} véhicule	Molsheim	27.08.2021	14:00
Départ – Jour 3 – 1 ^{er} véhicule	Molsheim	28.08.2021	10:00
Arrivée finale – 1 ^{er} véhicule	Molsheim	28.08.2021	16:12

ARTICLE 3: VEHICULES AUTORISES - CONFORMITE - ÉQUIPEMENTS

Sont éligibles les voitures originales ou répliques ayant écrit l'histoire des rallyes internationaux. Un Comité de Sélection validera l'éligibilité des véhicules en fonction de leur intérêt et de leur conformité historique. Il les répartira selon les catégories suivantes :

A) SLOWLY SIDEWAYS:

• ORG : voitures de rallye historiques originales.

SLO1 : répliques de voitures de rallye historiques identiques à l'originale.

SLO2 : répliques de voitures de rallye historiques légèrement différentes de l'originale.

B) AUTRES VOITURES HISTORIQUES DE RALLYE:

Autres voitures de rallye présentant un intérêt historique particulier et retenues par le Comité de Sélection.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à
l'esprit d'époque et/ou de la manifestation.
Les véhicules devront être assurés et être conformes aux règles du Code de la Route.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'infraction.

Le nombre maximum de véhicules admis au départ est de **150**.

3.1. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de sa concordance avec le dossier d'inscription.

Lors des vérifications administratives les membres de l'équipage devront être en mesure de présenter :

• Leur permis de conduire.

L'autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.

Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité.

Un certificat médical de non-contre-indication à la conduite sportive ou une licence en cours de validité délivrée par une ASN.

3.2. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque véhicule devra être présenté aux vérifications techniques selon l'heure de convocation qui sera communiquée aux participants.

3.2.1. POINTS DE SÉCURITÉ

Les organisateurs effectueront des vérifications portant sur les points de sécurité suivants :

• Vérification des pneumatiques qui doivent être en bon état. Les pneus slicks sont interdits.

Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.

Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le Code de la

Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse.

Un système de suivi par géolocalisation sera utilisé par l'organisation. Un boîtier autonome ne nécessitant aucun branchement électrique sera mis à disposition et devra être installé par l'équipage dans chaque véhicule.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent. Elle sera restituée au retour du matériel. La participation aux frais de fonctionnement du dispositif de géolocalisaton est incluse

dans les droits d'engagement. Ce système permettra également aux membres du team (assistance, accompagnateur) de suivre la progression de leur voiture, et de connaître sa position.

3.2.2. ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Outre les points ci-dessus, les organisateurs effectueront des vérifications portant sur les équipements complémentaires de sécurité suivants :

• Arceau de sécurité

Un arceau de sécurité garantissant une protection en cas de choc et de renversement est demandé. Les véhicules originaux équipés d'origine d'un arceau devront au minimum répondre aux spécificités de l'époque.

• Sièges et Fixation des sièges

Les fixations des sièges doivent être solides et conformes aux normes. Ces fixations seront vérifiées lors des contrôles techniques.

• Ceintures de sécurité

Des ceintures homologuées FIA 6 points sont recommandées. Le système de ceinture de sécurité doit être adapté au concept des sièges baquets.

Les fixations des ceintures de sécurité doivent être boulonnées et non soudées.

La présence d'un cutter coupe-harnais est recommandée.

Le système de retenue du cou et de la tête (p.ex. Hans®) est recommandé.

• Extincteurs

Le véhicule doit être équipé d'un extincteur d'au moins 2 kg. Il doit être solidement fixé et accessible aux conducteur et navigateur. La date du dernier contrôle ne doit pas dépasser 2 ans.

• Batterie

Les bornes de batterie doivent être protégées contre le risque de court-circuit par un recouvrement adéquat des pôles.

• Casque et cagoule

Conducteur et navigateur devront porter un casque ainsi qu'une cagoule ignifugée conformes aux normes FIA sur l'ensemble des parcours de démonstration.

Combinaisons

Conducteur et navigateur devront porter des combinaisons ignifugées conformes aux normes FIA sur l'ensemble des parcours de démonstration. La date de production de la combinaison ne pourra pas être antérieure à 2005 et devra être identifiable par l'étiquette au dos de la combinaison.

Sous-vêtements

Des sous-vêtements ignifugés sont fortement recommandés.

NB : Le port de sous-vêtements en matière synthétique (soutien-gorge, slip...) sous les vêtements ignifugés ne protège plus du feu et peut entraîner de graves brûlures.

• Chaussures et chaussettes

Chaussures et chaussettes ignifugées sont fortement recommandées.

Gants

Le port de gants ignifugés est fortement recommandé.

3.3 EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

3.4 VEHICULES AUTORISES AU DEPART

Le départ ne sera autorisé qu'aux véhicules ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Deux personnes, sanglées et casquées pour les parcours de démonstration, seront autorisées à bord. Le port du casque n'est pas autorisé sur les parcours de liaison sur routes ouvertes à la circulation. L'intervalle des départs ne pourra pas être inférieur à 1 minute ; il pourra être augmenté par l'organisation en cas de risques de rattrapage.

4.1. PROGRAMME DE LA MANIFESTATION.

- Journée 1

La journée 1 débutera le 26 août 2021 à 18:00 à Saint-Hippolyte et aura une longueur totale de 22,3 Km dont 7,2 Km en parcours de démonstration. Les concurrents pourront amener leur voiture à Saint-Hippolyte sur remorque ou plateau, ou par la route. À l'entré de Saint-Hippolyte une aire de déchargement et parking obligatoire remorque/plateau sera à disposition à partir de 16h30. Après avoir déchargé la voiture les concurrents devront rejoindre le parc d'attente « Pré-départ » et se conformer aux instructions des commissaires pour garer leur voiture dans l'ordre des départs. Lors du 2° passage les concurrents se rendront directement (cf Road-book) à la zone de départ, et attendront les instructions des commissaires.

- Journée 2

La journée 2 débutera le 27 août 2021 à 14:00 au départ de Molsheim et aura une longueur totale de 158,5 Km dont 43,3 Km en parcours de démonstration.

- Journée 3

La journée 3 débutera le 28 août 2021 à 10:00 au départ de Molsheim et aura une longueur totale de 175,8 Km dont 69,1 Km en parcours de démonstration.

4.2. RECONNAISSANCES

Les parcours de démonstration ne pourront être reconnus que selon le planning diffusé aux participants ; ils feront l'objet de contrôles. Les règles du Code de la Route sont à respecter.

Sur les parcours de démonstration la vitesse maximale autorisée en reconnaissances sera de 60 km/h. Elle sera ramenée à 30 km/h dans les zones d'habitation.

Les reconnaissances ne sont pas obligatoires mais vivement recommandées. Elles seront limitées à 2 passages par secteur de démonstration.

Toute violation à ces dispositions entraînera l'exclusion de l'évènement.

ARTICLE 5: PENALISATIONS

5.1. DEPART REFUSE

Le départ pourra être refusé par l'organisateur en cas de :

• Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.

Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.

Non-paiement de l'engagement.

Retard de présentation non justifié supérieur à 15 minutes au départ de la manifestation ou à chaque parcours de démonstration.

5.2. EXCLUSION

L'exclusion de la manifestation pourra être prononcée par l'organisateur en cas de :

• Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive.

Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, les autres participants, le public ou les autorités.

Falsification de documents de contrôle.

Non-respect de la signalisation, des injonctions du directeur ou des signaux présentés par les signaleurs de piste (drapeaux jaunes, rouges...)

Rapport d'infraction des autorités.

ARTICLE 6: EQUIPEMENTS

- **6.1.** Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules (hors équipement d'époque)
- **6.2.** Les participants devront obligatoirement être sanglés et casqués durant les parcours de démonstration.
- 6.3. Extincteur et batterie fixés, harnais ou ceintures de sécurité sont obligatoires.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Il appartient au participant de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation ou de souscrire une « assurance piste ».

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

ARTICLE 8 : PUBLICITE SUR LES VOITURES (hors publicité d'époque)

L'organisateur se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- Ne soient pas de caractère injurieux, politique ou religieux.
- Ne soient pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- N'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur.
- N'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres (CF règlement FIA).

ARTICLE 9: APPLICATION DU RÈGLEMENT - RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement ou au programme de la manifestation, ainsi que la possibilité de l'annuler partiellement ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

ARTICLE 10 : CIRCULATION – ASSISTANCE

10.1 DÉPANNAGE – ASSISTANCE SUR LE PARCOURS

En cas de panne sur le parcours, le participant se signalera de manière claire au moyen de son triangle de signalisation et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger pour les autres participants ou usagers de la route.

Les signaleurs indiqueront la présence d'un danger sur le parcours de démonstration par l'usage d'un drapeau jaune agité ou fixe.

Toute intervention mécanique sera à la charge du participant. L'assistance et/ou le dépannage du participant sur les parcours de démonstration ne sera possible qu'en synchronisation avec l'organisation et le coordinateur général.

L'organisateur se charge d'amener le véhicule hors du parcours de démonstration. Au-delà, les dépannages et rapatriements sont sous la responsabilité et à charge expresse et totale du participant. Tout participant ayant quitté le parcours, que ce soit pour raisons techniques ou personnelles, est tenu de le signaler immédiatement à l'organisation.

10.2. PARC D'ASSISTANCE

10.2.1. Fermeture du parc d'assistance

Le parc d'assistance fermera et devra impérativement être libéré le dimanche 29.08.2021 à 11:00.

10.2.2. Comportement dans le parc d'assistance

Seuls auront accès au parc d'assistance les véhicules engagés dans la manifestation ainsi que les véhicules d'assistance munis de la plaque officielle « SERVICE ».

La surface du parc d'assistance ne devra pas être détériorée. Il est interdit de planter des piquets, boulons ou autres matériels de fixation perforants. Le participant sera responsable des dégâts occasionnés.

Les directives environnementales françaises sont applicables, à savoir :

- Mise en place d'une bâche étanche d'au moins 5 x 2 m pour la protection du sol.
- Positionnement d'un extincteur de 5 kg au moins à proximité immédiate.
- La zone d'assistance ne doit pas subir de nuisances écologiques ni d'autre nature sous peine de sanctions.
- Les déchets solides et liquides générés devront être éliminés par l'équipage conformément à réglementation.
- Toute opération de ravitaillement en carburant est interdite dans l'enceinte du parc d'assistance.

10.2.3. Parcs d'assistance/Regroupement

Les « Parcs d'Assistance » sont à considérer comme des parcs de regroupement ouverts et libres avec assistances autorisées. À l'entrée du parc le concurrent se verra attribuer une heure de sortie théorique avec émargement du concurrent. En aucun cas la durée de l'assistance sera inférieure à 20 minutes.

10.2.4. Restauration / Opérations de relations publiques en parc d'assistance :

- Toute opération de relations publiques comportant un service de restauration est soumise à l'approbation écrite de l'organisateur ; celle-ci est à solliciter au plus tard à la date de clôture des engagements.
- L'organisateur se réserve le droit de demander une participation pour la fourniture d'électricité et l'enlèvement des ordures.
- La vente de produits de restauration dans le parc d'assistance est interdite.

ARTICLE 11: REMISE DES PRIX

En aucun cas, la manifestation ne donnera lieu à un chronométrage ou à un classement faisant intervenir une notion de vitesse ou de moyenne imposée.

Une remise des prix basée sur des critères non sportifs (Prix de la presse – Prix du public – Prix des pilotes de notoriété... etc.) se tiendra à l'issue de la manifestation à Molsheim, le 28 août 2021 à partir de 21 heures.

ARTICLE 12: ENGAGEMENT

12.1. NOMBRE D'ENGAGÉS

Le nombre maximum de véhicules autorisés au départ est fixé à 150.

12.2. ELIGIBILITE DU VEHICULE

Le participant soumettra une demande d'éligibilité sur le site Internet de la manifestation dans la rubrique «PARTICIPANTS » en vue de la validation de sa voiture.

DEMANDE D'ELIGIBILITE:

http://alsace-rallye-festival.com/index.php/fr/participants/pre-engagement

Il sera informé en retour de l'éligibilité ou non de sa voiture ainsi que de la catégorie dans laquelle son véhicule sera admis.

Après confirmation de l'éligibilité, l'organisateur lui fera parvenir un formulaire d'engagement qui sera à remplir et à renvoyer accompagné du montant correspondant aux droits d'engagement et si possible, des différents documents requis.

12.3. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement incluent la participation pour le système de géolocalisation.

• Engagements AVEC la publicité de l'organisateur :

Reçus AVANT le 29 juin 2021
 Reçus APRES le 29 juin 2021
 810,00€

Engagements minorés pour les membres du Club Slowly Sideways France :

o Reçus AVANT le 29 juin 2021 660,00€
o Reçus APRES le 29 juin 2021 810,00€
Engagements SANS la publicité de l'organisateur : 1010,00€

Pour chaque engagement 10€ seront reversés à une association caritative afin de financer des équipements et services pour personnes âgées de l'hôpital de Molsheim. Les participants ne souhaitant pas faire ce don peuvent en faire la demande par écrit à Slowly Sideways France.

12.4. COORDONNÉES BANCAIRES

Crédit Agricole – Agence PEX STRBG GARE

Titulaire du compte : SLOWLY SIDEWAYS France – 2 rue du Dr. Albert Schweitzer 67113 Blaesheim

RIB FRANCE: Banque 17206 Guichet 00421 N° de compte 93009339777 Clé 07 IBAN ETRANGER: FR76 1720 6004 2193 0093 3977 707 BIC AGRIFRPP872

Prière d'indiquer : Droit d'engagement Alsace Rallye Festival et NOM du participant

12.5. REMBOURSEMENT DE L'ENGAGEMENT

L'engagement sera remboursé en totalité si l'événement est annulé.

En cas de forfait de l'équipage, l'organisateur remboursera 50 % de l'engagement.

12.6. ÉLÉMENTS FOURNIS PAR L'ORGANISATEUR

Les éléments suivants seront fournis par l'organisateur à chaque équipage :

- 2 pass « PARTICIPANT »
- 2 pass « ACCOMPAGNATEUR »
- 2 plaques de rallye
- 1 road-book
- 1 carnet de bord
- 1 laisser-passer pour une voiture dans le parc d'assistance
- 2 invitations pour une personne (pilote et co-pilote) au Château du Haut Koenigsbourg pour le cocktail dinatoire de bienvenue à l'issue de la 1ère étape.
- 2 invitations pour une personne au Dîner de Clôture à Molsheim le 28.08.2021.
- 2 invitations (pilote et co-pilote) pour visiter la Cité de l'Automobile « Collection SCHLUMPF » à Mulhouse le dimanche 29 Août à partir de 10h00.

12.7. COMMANDES COMPLÉMENTAIRES

Tout pass, document ou invitation supplémentaire devra être commandé avant la date de clôture des engagements :

Road-book supplémentaire
 Pass week-end
 30 € / pièce
 15 € / personne

ADT Alsace Destination Tourisme : https://www.alsace-destination-tourisme.com/
Office du Tourisme de Molsheim : http://www.ot-molsheim-mutzig.com/ Office de Tourisme de Barr : https://www.paysdebarr.fr/visiter/ Office de Tourisme de Marlenheim et Balbronn : https://www.mossig-vignoble-tourisme.fr/ Château du Haut-Koenigsbourg : https://www.citedelautomobile.com/ Cité de l'Automobile : https://www.citedelautomobile.com/
Commune de Balbronn : http://www.balbronn.fr/
Commune de Bernardswiller : https://www.bernardswiller.fr/
Commune de Bourgheim : https://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/bourgheim
Commune de Epfig: https://www.lescommunes.com/commune-epfig-67125.fr.html
Commune de Goxwiller : https://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/goxwiller
Commune de Heiligenstein : https://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/heiligenstein
Commune de Molsheim : https://www.molsheim.fr/
Commune de Saint-Hippolyte : https://saint-hippolyte-alsace.fr/fr/

Les hôtels suivants vous réservent des conditions spéciales, précisez que vous participez à l'ALSACE RALLYE FESTIVAL :

- ⇒ Hôtel Le BUGATTI Molsheim : https://www.hotel-le-bugatti.com/fr/
- ⇒ Hôtel DIANA Molsheim : https://hotel-diana.com/fr/
- ⇒ Hôtel LE COLOMBIER Obernai : https://www.hotel-colombier.com/fr/